



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE SORIGNY

Procès-verbal  
du conseil municipal  
du 21 janvier 2020



Sorigny, le 16 janvier 2020

## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL du mardi 21 janvier 2019 à 19h00

En application de l'article L2121-12 du CGCT, Monsieur le Maire vous convoque à la séance du conseil municipal de Sorigny pour débattre des sujets de l'ordre du jour suivant :

### PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.

### AFFAIRES GENERALES

- Aménagement commercial : Achat d'un local pour l'installation d'un commerce.
- Aménagement A10 : vente d'un terrain.
- Ressources humaines : Création d'un poste au service technique.

### AFFAIRES FINANCIERES

- /

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- /

Le Maire,



Alain ESNAULT

---

Secrétaire de la séance du conseil municipal : Annick BOISSEL

Heure d'ouverture de la séance : 19h10

---

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire après convocation en date du 16 janvier deux mille vingt, sous la présidence de M. Alain ESNAULT, Maire,

**Etaient présents** : ESNAULT Alain, Maire,  
FAUTRERO Jean-Marc, Adjoint.

BOISSEL Annick, ROBIN Antoine, CRON Pierrette, DESILE Christian, GANGNEUX Philippe,  
BOIS Frédéric, GALLE Franck, BEAUFILS Éric, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés** : GAUVRIT Jean-Christophe, METIVIER Jacqueline, LEROUX Sophie, Do ALTO  
Isabelle, LEFIEF Stéphanie, SOPHIE Delphine, FREDERICO Lidia, et AVELEZ José.

**Pouvoirs** : GAUVRIT Jean-Christophe à ESNAULT Alain ; METIVIER Jacqueline à ROBIN  
Antoine ; LEFIEF Stéphanie à BOIS Frédéric.

**Secrétaire** : Annick BOISSEL

## Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019

Extrait du registre des délibérations N°2020-01-001

Vu le Code général des collectivités territoriales et son article L 2121-23,

Considérant la transmission aux membres du Conseil Municipal du Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal du 16 décembre sur l'application de gestion des convocations et de la documentation IDELIBRE,

Considérant le visa pour accord du Secrétaire de séance, Sophie LEROUX,

Considérant la lecture réalisée par Monsieur le Maire du Procès-verbal du 16 décembre à l'assemblée,

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019.

Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	08
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

## Achat d'un local pour l'installation d'un commerce

Extrait du registre des délibérations N°2020-01-002

Considérant l'annonce de Monsieur le Maire du 23 octobre 2019 lors du vote de la délibération de modification du budget actant la réalisation d'un emprunt de 50 000 EUR pour l'acquisition d'un local au 67 rue Nationale, lot n°2.

Considérant qu'un projet d'installation d'une crêperie au 67 rue Nationale se concrétise et que la commune entend accompagner l'installation de nouveaux services pour les habitants.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2019-10-081 du 23 octobre 2019 prévoyant au compte 1641 un emprunt de 50 000 EUR et une dépense au compte 2115 pour l'achat dudit local.

Considérant que ces écritures sont inscrites aux restes à réaliser (RAR) de 2019 pour 2020.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE D'ACQUERIR** Le lot n°2 du 67 rue Nationale à Sorigny composé notamment d'un local à usage commercial de 78,8m<sup>2</sup> à Monsieur DELALANDE (SCI SCASM) pour une valeur de 45 000 EUR.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette transaction.
- **DECIDE** de fixer le loyer mensuel de ce local à 350 EUR.
- **PRECISE** que le loyer sera révisé tous les ans selon un indice légal précisé dans le bail de location
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à nommer un notaire pour choisir la nature du bail et pour rédiger le bail de location.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail de location qui en découlera.

Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	08
Nombre de votants	13

Abstention	00
Pour	13

## Aménagement A10 : vente d'un terrain

Extrait du registre des délibérations N°2020-01-003

Monsieur le Maire précise que la commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZY71 d'une contenance de 551m<sup>2</sup> au bord de l'autoroute A10 à proximité des bois de Longue Plaine.

La parcelle ZY71 est un ancien fossé d'assainissement rendu inutile suite à l'aménagement d'un bassin de rétention en amont lors des travaux de la LGV.

Dans le cadre du doublement de l'autoroute A10, le propriétaire du château de Longue Plaine vient de déposer un Permis d'Aménager n° PA0372501940003 du 11 décembre 2019 dont l'emprise comprend la parcelle ZY71. Ce dernier est propriétaire du reste des terrains se trouvant dans l'emprise du projet (en orange ci-dessous)

Le projet prévoit un aménagement paysager pour limiter la vue de l'autoroute depuis le château et prévoit l'installation d'un rucher pour produire du miel et la plantation de genêts.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le courrier sollicitant l'avis des domaines.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*à l'unanimité des membres présents,*

- **CEDE** à Monsieur JARNOT domicilié au Château de Longue Plaine, 37250 SORIGNY, la parcelle cadastrée ZY 71 d'une contenance de 551m<sup>2</sup>
- **FIXE** le prix à 500 EUR.
- **PRECISE** que les frais inhérents à cette transaction sont à la charge de l'acheteur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de nommer le notaire de son choix pour réaliser cette vente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre ce dossier.

Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	08
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

### Ressources humaines : création d'un poste au service technique

Extrait du registre des délibérations N°2020-01-004

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le recrutement le 26 février 2018 d'un agent contractuel afin de remplacer le poste d'un agent titulaire en droit de prendre sa retraite.

Le contrat proposé à l'agent se termine 26 février 2020.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin des services techniques, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjointes techniques territoriaux.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*à l'unanimité des membres présents,*

Article 1 : A compter 26 février 2020, il est créé un poste d'Agent d'exploitation polyvalent des services techniques dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

Article 2 : L'emploi est créé à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, Monsieur le Direction général est chargé de la mise en œuvre de cette décision.

Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	08
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

### Tarification de la location hors saison de la Halte Jacquaire

Extrait du registre des délibérations N°2020-01-005

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Halte Jacquaire est actuellement mise à disposition d'une famille de Sorigny dont la maison vient de bruler. Monsieur le Maire expose l'urgence de la situation et la composition de la famille avec plusieurs jeunes enfants.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la famille fait construire une maison sur la commune dont la livraison est imminente (février / mars 2020).

Un débat s'ouvre entre les conseillers municipaux. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'ajouter un point à l'ordre du jour : Tarification de la location de la Halte Jacquaire, en dehors de la saison d'ouverture aux pèlerins.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*à l'unanimité des membres présents,*

- **FIXE** un prix de location de la Halte Jacquaire, au 9 rue de Louans à 360 EUR mensuel pour des locations en dehors de la période d'ouverture de la Halte



Jacquaire aux pèlerins de Saint Jacques de Compostelle c'est à dire d'avril à octobre de l'année civile. Le tarif est fixé pour l'année 2020, il sera voté annuellement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décision, à nommer un notaire ou bien un huissier pour la rédaction et l'exécution d'un bail de location ou bien pour mettre en œuvre la présente décision et assurer le bon fonctionnement du service.

Nombre de présents	10
Nombre de pouvoirs	03
Absents ou excusés	08
Nombre de votants	13
Abstention	00
Pour	13

## QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil débat sur la période d'ouverture de la Halte Jacquaire. Celle-ci sera ouverte aux marcheurs du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2020.

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance du conseil municipal.

Heure de clôture de la séance : 19h30

---

PROCES VERBAL VISE  
PAR LE SECRETAIRE  
DE SEANCE